



Marque Bois Français

Formulaire rapide d'adhésion des entreprises « Transformation et fabrication »

Votre entreprise

Raison Sociale : _____

SIRET : _____ Chiffre d'affaire bois : _____ €

Adresse du siège : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail général : _____ Site Web : _____

Décrivez votre activité

Indiquez les site(s) de production concerné(s) par la demande¹

Nom du site	Code Postal	Commune

Contacts

Personne en charge de la marque

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Tel. : _____

Email : _____

Dirigeant (si différent)

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Tel. : _____

Email : _____

Organisme de contrôle

Vous souhaitez faire appel à votre organisme de contrôle (1 choix) : FCBA ECOCERT QUALISUD

Vous n'avez pas d'organisme pré-identifié et vous souhaitez être recontacté par (plusieurs choix possibles) :

FCBA ECOCERT QUALISUD

¹ Il s'agit des sites par lesquels « passent » les produits transformés, hors sites des sous-traitants



Marque Bois Français

Formulaire rapide d'adhésion des entreprises « Transformation et fabrication »

Votre déclaration d'engagement - Charte de l'adhérent

Je soussigné, M/Mme _____,
dirigeant de l'entreprise _____,
m'engage, en tant qu'adhérent à l'Association « Préférez le bois français » et bénéficiaire de la
marque « Bois français » à :

- porter les valeurs de la marque (ouverture, confiance, progrès, crédibilité) ;
- respecter les promesses de la marque (du bois d'origine française transformé en France) ;
- respecter les exigences requises indiquées dans le(s) référentiels d'adhérents concernant les activités pour lesquels j'adhère.

A cet effet, j'accepte :

- de procéder, avec toute la diligence voulue, à mes déclarations annuelles d'activité ;
- de subir des contrôles de mon activité en regard de mes engagements et les décisions qui en résulteront ;
- de m'engager dans une démarche de progrès collectif pour améliorer de façon continue le dispositif ;
- que les informations issues de mes déclarations annuelles puissent être compilées et diffusées afin de faire ressortir des statistiques globales du dispositif « Bois français » selon les règles de la CNIL (aucune information personnelle ne pourra être diffusées).

Signature et Cachet de l'entreprise :

*Indiquez la mention
« Bon pour engagement à
respecter la charte de
l'adhérent « Bois français »*

Fait à : _____ le : _____

L'ensemble de ce formulaire est à transmettre à info@bois-francais.fr
Sur la base de cette déclaration, l'association vous transmettra le montant de votre redevance.

Votre demande sera par ailleurs instruite dès réception
du **règlement des frais de dossier** équivalent à 200€.
Le chèque est à établir à l'ordre de Préférez Bois Français et à renvoyer à l'adresse :
PREFEREZ LE BOIS FRANÇAIS – 6 rue François 1^{er} – 75008 PARIS



Marque Bois Français

Formulaire rapide d'adhésion des entreprises « Transformation et fabrication »

Quel coût pour votre inscription à la marque ?

Pour calculer le coût d'inscription à la marque, il faut compter :

- A - l'adhésion annuelle à l'association
- B - la redevance de marque annuelle
- C - les frais de contrôles (facturés par les organismes de contrôle mandatés par l'association)

A - L'adhésion annuelle est de 200€ net de taxe - Elle est à régler dès la demande d'adhésion.

B – La redevance de marque annuelle dépend du chiffre d'affaire de l'activité bénéficiant de la marque

CA total des produits bénéficiant de la marque	Redevance de marque (HT)	Entreprise n'ayant qu'une activité d'exploitation forestière *
CA < 1,5 M€	100 €	50 €
1,5 M€ < CA < 2,5 M€	300 €	100 €
2,5 M€ < CA < 12,5 M€	500 €	300 €
12,5M€ < CA	800 €	500 €

* Dans ce cas le CA considéré est le CA total de l'activité vente de bois

C – Les frais de contrôle

Fréquence des contrôles

Une entreprise adhérente doit réaliser un contrôle la première année de son adhésion puis un contrôle tous les 2 ans (ou 3 ans pour les entreprises adhérant pour la totalité de leur production).

Durée des contrôles

Pour fixer la durée des contrôles sur site, la marque tient compte du Chiffre d'affaire et de la complexité des produits bénéficiant de la marque, d'un regroupement possible avec un autre contrôle. Un abattement est également prévu pour les entreprises qui adhèrent pour la totalité de leur production. **La durée d'un contrôle sur site peut ainsi varier de 1h à 8h, en fonction des cas.**

Chaque organisme de contrôle mandaté par l'association est libre de fixer son coût horaire.

*L'association Préférez le Bois Français n'est pas assujettie à la TVA,
tous les prix sont donc affichés nets.*